

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2056

présenté par  
Mme Boyer et Mme Brulebois

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 1ER BA, insérer l'article suivant:**

Le 3° de l'article L. 141-2 du code de l'énergie est complété par une phrase ainsi rédigée : « Pour l'électricité issue des parcs éoliens en mer, ce volet précise la date de mise à disposition des ouvrages de raccordement pour chaque projet. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à anticiper et accélérer le raccordement des parcs éoliens en mer, en prévoyant que le volet de la programmation pluriannuelle de l'énergie relatif au développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération précise, pour les projets éoliens en mer, la date de mise à disposition des ouvrages de raccordement.